

Partie 3 – page 35-36-37 – Manuel de Service

Temps de mouvement	Durée du mandat	Élection semestrielle
2 Ans	1 An (Janvier/Décembre)	Novembre

7.13 Le responsable du Comité de l'Info-Publique

Le responsable du comité de l'Info-Publique permet de centraliser les efforts, entourant la circulation de l'information, vers l'extérieur du mouvement DAA. Dans le but de faire connaître DAA et ainsi de rejoindre les personnes touchées par ce problème, différents médias sont utilisés : la radio, la télévision, l'Internet, les journaux, les affiches, etc. Ils peuvent être utilisés à des fins d'information ou de publicité. Il s'assure que les médias soient utilisés dans le respect de nos Douze Traditions et de nos Douze Concepts (plus précisément la 6^e, la 10^e, la 11^e et la 12^e Traditions).

Exigences souhaitables et durée de la tâche

Le responsable de l'Info-publique est élu pour un mandat d'un an renouvelable un an (s'il est réélu). Il aura au moins 2 ans d'appartenance à DAA. Il aura exercé plusieurs fonctions dans un groupe dont celui de RG ou de parrain. Il aura préférablement été bénévole dans le comité de l'Info-Publique, ou aura été actif à l'Intergroupe. Il est particulièrement soucieux de l'image de la fraternité DAA auprès du grand public et ceci dans le respect des Douze Traditions et des Douze Concepts. Il aura une bonne connaissance de la grammaire française et anglaise et, travailler avec un ordinateur serait un atout. Il est reconnu pour avoir des qualités de leadership, de bon organisateur et de diplomatie. De plus, il reconnaît l'importance de diversifier les véhicules d'information. Il a une bonne connaissance et le désir de respecter les Douze Traditions, les Douze Concepts, le Manuel des Services DAA et les Statuts de l'Intergroupe (dernières résolutions). De plus, il a le désir de respecter les procédures établies dans le "Manuel de l'Info-Publique".